



Besoin de conseil juridique

Par **Nounou coco**, le **09/11/2014 à 20:27**

Bonjours ,mon mari veut mettre un terme a notre mariage nous vivons ensemble depuis 1991 et nous avons une fille en 1994 ensemble nous nous sommes marié en mars 2010 nous avons fait un contrat de mariage qui stipulait que chacun en cas de séparation garde ses bien lui a une maison ! Il vient de prendre sa retraite étant cadre a la SNCF et étant bien payer ! moi je suis assistante maternelle a notre domicile avec un salaire de 1000€ Comment puis avoir des droits et des aides car il veut que je parte juste qu'avec mes valise comme il dit et il veut que l'on passe chez le notaire pour signer des papiers pour la séparation je ne suis pas d'accord pour signer des papiers que je ne comprendai pas ! Je n'ai rien pas d' appartement ,pas de voiture pas de meuble tout est au nom de Mr !!! Et n'y d'argent de côté ce qui n'est pas son cas ! Et de plus il me fera perdre mon travail !puis que je travaille a la maison en gardant des enfants ! Pouvez vous m'éclairer pour ma situation et me donner de bons conseils car je suis un peut perdu dans tout ceci .rnMerci

Par **aguesseau**, le **09/11/2014 à 20:34**

bjr,rnquand on veut divorcer, la première chose à faire c'est de prendre un avocat.rnau vu de votre message, le divorce par consentement mutuel paraît exclu, il vous faut donc un avocat.rnsi le divorce crée pour vous une baisse de niveau de vie, vous devez demander le versement d'une prestation compensatoire à votre mari.rncdt

Par **Nounou coco**, le **09/11/2014 à 20:56**

Merci de m'avoir répondu
Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat ;
Et mon mari m'a dit que je n'aurai pas le droit de demander une pension compensatoire car on a fait un contrat de mariage !!!

Par **Nounou coco**, le **09/11/2014 à 21:09**

Ai je droit a l'aide juridique ?

Par **aguesseau**, le **09/11/2014 à 23:01**

L'aide juridictionnelle est déterminée selon vos revenus.
la prestation compensatoire n'a rien à voir avec votre régime matrimonial.

Par **Nounou coco**, le **10/11/2014 à 10:35**

D'accord merci de vos réponses .
Mais il veut que je m'en aille de la maison ! Il me donne un délai de 15 jours à un mois ! A t il le droit ! Car si je part avant quoique se soit de signer! Pour mon c'est abandon de notre domicile !!! Que doit faire ?

Par **aguesseau**, le **10/11/2014 à 10:54**

comme vous êtes toujours mariés, votre mari ne peut pas vous mettre dehors du domicile conjugal même si le logement lui appartient.
consultez d'urgence un avocat spécialisé en droit de la famille (voir en mairie).
n.c.d.t

Par **Nounou coco**, le **10/11/2014 à 11:11**

Merci beaucoup de vos réponses